



## A l'école sans voiture, c'est plus sûr !

Soucieuse de garantir la **sécurité et la santé physique** de ses écoliers, la Municipalité prie les parents de bien vouloir encourager leurs enfants à **effectuer le chemin jusqu'à l'école à pied, à vélo ou en transports publics**. Parcourir le chemin de l'école de manière indépendante est sûr, passionnant et bon pour la santé !

Aux abords des collèges, les **voies d'accès**, dont le chemin de la Chavanne, **sont étroites** et les **places de stationnement réservées strictement au corps enseignant**, il devient alors essentiel d'encourager la **mobilité douce**.

Si toutefois la voiture est nécessaire, la Municipalité prie les parents de bien vouloir **stationner leur véhicule à l'Espace Cavenettaz** (30 premières minutes gratuites) à proximité directe du collège (220 m, 3 min à pied) et de laisser leurs enfants se rendre seuls dans leur collège ou de les accompagner à pied (voir plan ci-après).



## Prochaines manifestations à Cugy

2 avril	20h00	<b>Séance du Conseil communal</b> – Maison villageoise
2 mai	09h00 à 17h00	<b>Vide-grenier, vide-dressing et jouets</b> - Maison villageoise
3 mai	10h00 à 16h00	

Plus d'informations : [www.cugy-vd.ch](http://www.cugy-vd.ch)



## Programme « Economies d'eau chaude »

Durant les mois de novembre 2019 à janvier 2020, la Commune de Cugy s'est associée au programme « Economies d'eau sous la douche » pour **subventionner l'acquisition de pommeaux de douche** à CHF 10.- grâce à la loi sur le CO<sub>2</sub>.

Durant cette période, près de **15% des ménages cugiérans** ont souhaité bénéficier de cette offre pour un total de **170 pommeaux de douche commandés**. Sur la base de calculs théoriques, environ 95 MWh d'énergie et 13 tCO<sub>2</sub> devraient ainsi être économisés par an.

La Municipalité se réjouit de voir l'intérêt et la l'engagement de la population à **contribuer à la protection du climat et aux économies d'énergie**.

Plus d'informations : [www.sinum.ch/ecodouche](http://www.sinum.ch/ecodouche)

## Fête au Village – Appel aux artistes et artisans

L'Union des Sociétés Locales organisera la traditionnelle Fête au Village le

**samedi 5 septembre 2020**

sur la rue du Village et aux abords de la Maison villageoise.

A cette occasion, elle invite tous les **artisans et artistes qui souhaitent exposer leur activité ou travail** à prendre contact avec M. Norbert Bussard (T : 079 957 29 73 ou courriel : [nobussard@bluewin.ch](mailto:nobussard@bluewin.ch)), afin de **réserver un banc de marché** au prix de CHF 50.-.

## Rappel des devoirs des logeurs d'annoncer leurs locataires

Si vous **louez des appartements, studios ou chambres à des tiers**, cette information vous concerne. Nous sommes confrontés à la difficulté d'être informés des arrivées et des départs des habitants de Cugy.

Nous sollicitons, sur la base de la loi vaudoise sur le contrôle des habitants (l'art. 14 al. 1 et 2), la collaboration des propriétaires ou locataires qui louent des logements sur le territoire communal.

La loi leur **impose l'obligation d'annoncer, dans les meilleurs délais, toute arrivée ou départ d'un locataire** ; pour les gérances, administrateurs de PPE ou logeurs, le changement d'appartement au sein du même bâtiment doit aussi faire l'objet d'une annonce.

Pour vous simplifier la tâche, des formulaires sont disponibles au lien suivant : [www.avdch.ch/documents](http://www.avdch.ch/documents).

Nous vous remercions par avance de votre diligence. Le Préposé au Contrôle des habitants se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions par courriel à [population@cugy-vd.ch](mailto:population@cugy-vd.ch) ou par téléphone au 021 731 22 44.



## Coronavirus (COVID-19) - Informations

Depuis l'annonce du premier cas détecté en Suisse, chaque jour apporte son nouveau lot de **personnes contaminées par le coronavirus** dans le pays. La Municipalité souhaite vous rappeler les règles d'hygiène et de comportement à adopter, afin de freiner la propagation et limiter l'impact de la maladie sur notre système de santé.

Les **personnes de plus de 65 ans** ou qui souffrent déjà d'une des **maladies listées ci-après** présentent un risque accru de tomber gravement malade. Les maladies concernées sont :

- l'hypertension artérielle ;
- le diabète ;
- les maladies cardio-vasculaires ;
- les maladies chroniques des voies respiratoires ;
- une faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie ;
- le cancer.

Les cas de maladies liés au nouveau coronavirus peuvent **évoluer très différemment**. Par exemple, certaines personnes n'ont que de légers symptômes et remarquent à peine qu'elles sont malades. D'autres ont besoin de soins intensifs à l'hôpital.

**Nouveau coronavirus** Actualisé au 6.3.2020

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:**

**NOUVEAU**

**POUR RAPPEL:**

**Garder ses distances.**  
Par exemple:

- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances dans les files d'attente.
- Garder ses distances lors de réunions.

**Se laver soigneusement les mains.**

**Éviter les poignées de main.**

**Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.**

**En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.**

**Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.**

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

Les **règles d'hygiène et de comportement** permettent de **protéger les autres et de nous protéger** contre une infection au nouveau coronavirus.

Pour toutes **informations relatives à l'évolution de l'épidémie de coronavirus**, accédez au site du Canton de Vaud à l'adresse suivante : [www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus).

Par ailleurs, Unisanté met à disposition un **outil interactif**, pour la population et les professionnels, afin de permettre une **évaluation simple de chaque situation** : [www.coronacheck.ch](http://www.coronacheck.ch).

**Permanence téléphonique** pour la population : **0800 316 800** (Numéro gratuit, 7j/7, 08h00-20h00).





## Impôt sur les chiens

Les propriétaires sont tenus d'annoncer à l'Administration communale, rue du Village 13, jusqu'au **20 avril 2020** :

1. les chiens achetés ou reçus en 2019 ;
2. les chiens nés en 2019 et restés en leur possession ;
3. les chiens morts, vendus ou donnés en 2019 ;
4. les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

**Les chiens déjà annoncés en 2019 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.**

**Depuis 1999, il n'est plus obligatoire de vacciner les chiens contre la rage en Suisse. Toutefois, le vaccin est toujours obligatoire pour passer la frontière.**

Nous vous rappelons que tout propriétaire d'un chien nouvellement acquis ou d'un chien nouveau-né doit l'identifier au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

Le Préposé au Contrôle des habitants se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions par mail à [population@cugy-vd.ch](mailto:population@cugy-vd.ch) ou par téléphone au 021 731 22 44.

✂-----

### Recensement des chiens au 1<sup>er</sup> janvier 2020

(à compléter et à renvoyer avec une copie du carnet de votre nouveau chien)

Nom du propriétaire : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Courriel : ..... Mobile : .....

Depuis quand possédez-vous le(s) chien(s) :

1 : .....

2 : .....

3 : .....

1. **Race** : ..... Né le : ..... Sexe : .....

Robe : ..... Nom : .....

2. **Race** : ..... Né le : ..... Sexe : .....

Robe : ..... Nom : .....

3. **Race** : ..... Né le : ..... Sexe : .....

Robe : ..... Nom : .....

Date : .....

Signature : .....